



Toulouse, le 25 octobre 2012

Objet : dialogue social

Monsieur le Directeur Régional,

Lundi dernier, lors du rassemblement des personnels, nous avons abordé avec force la question du dialogue social dans le département.

A ce jour, nous constatons une forte dégradation de ce dialogue social.

Avant d'illustrer nos propos, nous nous permettons de vous rappeler l'existence d'instances formelles de dialogue, instances issues de décrets :

- le **Comité Technique Local** : il est fixé par le décret n°2011-184 du 15 février 2011. L'alinéa 1 de l'article 34 du présent décret précise que le CTL doit être consulté sur l'organisation et le fonctionnement des services.
- le **Comité Hygiène et Sécurité, Conditions de Travail** : il est fixé par le décret n°2011-774 du 28 juin 2011. Les articles 57 à 60 précisent les points sur lesquels le CHS-CT doit être consulté.

L'instauration des ces nouvelles instances est concomitante avec les dernières élections professionnelles. La Direction Générale, comme locale, ne peut se satisfaire (à juste titre) d'une part de la forte participation des personnels à élire leurs représentants et d'autre part « s'asseoir » sur le dialogue social avec ces mêmes représentants.

Comme nous l'avons souligné lundi, **nous vous demandons expressément de surseoir à la mise en place d'avenant à tout protocole concernant l'accueil des différents SIP.** Il est inadmissible que de telles pratiques se développent dans les services. La gestion des personnels ne doit pas se réduire à la gestion de la pénurie des emplois, pire à une mise en concurrence entre services.

Concernant l'avenant au protocole de la Cité, signé en catimini et sans dialogue réel, nous vous demandons donc de ne pas appliquer ce document.

C'est à nouveau par une note de service, en date du 15 octobre, que nous apprenons votre décision de **généraliser à compter du 5 novembre l'affranchissement centralisé par le service de la Logistique du courrier des postes comptables isolés du réseau départemental**. Nous avons déjà découvert la période expérimentale par une précédente note de service. Vous n'avez pas manqué d'établir un bilan « des plus positifs » pour justifier la généralisation in-extenso.

Nous apprenons également **le déplacement de collègues en charge de la formation professionnelle de la Rue des Lois vers la Cité Administrative**. Cela relève certainement d'un oubli supplémentaire non seulement d'information des organisations syndicales mais aussi de dialogue avec celles-ci.

Par exemple aussi nous apprenons, directement par nos collègues, que le pilotage des équipes de remplacement (EMR et EDRA) change et sera pris en charge par la Division Stratégie, Contrôle de Gestion, Qualité de Service. Nous considérons là aussi qu'il y a nécessité à nous présenter ces choix en CTL.

Nous pourrions développer ici un peu plus les exemples mais nous n'allons pas vous établir un catalogue à la Prévert.

Nous rejetons une fois de plus l'argument fallacieux de problème de calendrier pour pouvoir réunir un CTL ou autre CHS-CT sur tout point en relevant. Nous avons répondu en temps et en heure sur nos disponibilités. A ce jour, **seul un CTL, à notre demande, est convoqué**. Nous vous laissons en tirer les conclusions ...

Nous vous demandons donc de rétablir au plus tôt le dialogue social dans notre département, de suspendre toute réorganisation de services sans consultation préalable du CTL.

Pour finir, nous exigeons la convocation d'un CTL à partir du 15 novembre pour faire un point sur le budget de fonctionnement de la DRFIP 31.

Dans l'attente de vos réponses, veuillez agréer, Monsieur le Directeur Régional, nos salutations syndicalistes.



Régis LAGRIFOUL



Boris BEAUDOIN



Patrick LUMEAU